

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 mai 2018

LOGEMENT AMÉNAGEMENT ET NUMÉRIQUE - (N° 971)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 2009

présenté par
M. Mattei et Mme El Hairy

ARTICLE 6

Après l'alinéa 7, insérer l'alinéa suivant :

« 2° *bis* À la deuxième phrase du premier alinéa du VI, les mots : « 2° du » sont supprimés. ; »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination avec la suppression de l'inscription sur les listes régionales proposée par un précédent amendement.